

Urbanistes des Territoires

Association des Professionnels de l'Urbanisme des Collectivités et Territoires

M. Jacques PELISSARD
Député-Maire de Lons le Saunier
Président de l'Association des Maires de France

Lyon, le 11 juin 2010

Monsieur le Président,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour votre courrier du 16 février dernier.

Comme vous l'avez-vous-même évoqué, l'information que contenait votre courrier était de nature à nous désappointer, aussi avons-nous souhaité analyser les tenants et les aboutissants avant de vous écrire à nouveau.

La réponse ministérielle de M. Alain Marleix nous semble correspondre à une lecture très, voire trop, rapide des textes antérieurs et, plus généralement, du contexte actuel de l'aménagement des villes. Nous en voudrions pour preuve l'amalgame entre formations « scientifiques et techniques », qui permettraient l'accès à une nécessaire ingénierie urbaine, et formations scientifiques OU techniques : ce dernier concept est beaucoup plus large, il prévoit une nécessaire complémentarité entre sciences humaines et sciences exactes, dans le but de construire la ville de demain. Cet amalgame nous inquiète beaucoup, car il nous ramènerait à la « ville des années 60 », ville éminemment géométrique certes, mais cloisonnée sur les plans social et fonctionnel.

Pour nous, urbanistes qui ont une expérience de terrain dans les collectivités territoriales, cette règle du jeu crée un risque très prononcé de retour à des errements que nous cherchons à compenser depuis maintenant plus de trois décennies ; ce serait donc un retour en arrière dont la responsabilité serait forte ! Et que nous ne pouvons pas accompagner : ni dans l'intérêt des décideurs, ni dans celui de la population, a fortiori.

Il nous semble dangereux de livrer toute une profession à une lecture éclatée de ses métiers, avec les ingénieurs, les architectes et les géomètres d'un côté, très organisés sur le plan corporatif et les sciences humaines et sociales de l'autre, dont la participation à la création de la ville est nécessaire, même si elle n'est évidemment pas suffisante.

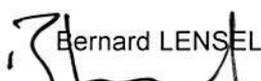
Un cloisonnement des métiers et un déséquilibre entre les cursus mènera irrémédiablement à un éclatement des processus, avec deux voire plusieurs filières et une généralisation à terme du statut de contractuel, par totale inadaptation du statut de la fonction publique territoriale ; le statut de contractuel ne permet pas une action dans la durée, qui est pourtant totalement nécessaire aux démarches de l'aménagement et de l'urbanisme qui ne peuvent que s'inscrire dans le long terme : la création d'un quartier neuf ou la réhabilitation d'un secteur urbain se font couramment sur plusieurs décennies (La Toison d'Or à Dijon, Confluence à Lyon, Euroméditerranée à Marseille, ...).

Nous menons actuellement une réflexion sur un corpus de formations communes aux urbanistes qui équilibreraient leurs cursus de base ; aux « scientifiques durs », est proposé un complément de sensibilisation aux sciences humaines et sociales et à leurs collègues issus des sciences humaines ou du droit (combattu avec un acharnement peu explicable par les ingénieurs, actuellement), est prévu un volet de formation technique qui leur permette de traiter des dossiers opérationnels. Une formation complémentaire de deux ans semble dans les deux cas de figure être nécessaire.

Nous sommes respectivement, l'un et l'autre architecte et géomètre de formation initiale ; nous ne défendons donc pas une approche personnelle mais bien une vision d'ensemble, à dimension plus universelle, de notre profession.

Nous sommes à votre disposition pour faire avancer ce dossier avant qu'il n'impacte lourdement le fonctionnement des collectivités territoriales et partant de là, de l'Etat et des professions libérales, sans parler de la population, en France.

Dans l'attente de nouveaux échanges que nous souhaitons positifs et fructueux, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de notre profond respect.


Bernard LENSEL

Rémy PETIOT